

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, CUXAC, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, PONS, RAMONEDA, SOUM, TISSOT, VAYA.

Procurations : Mme ABADIE à Mr RAMONEDA
Mme GLEIZES-RAYA à Mr COLIN

Absent : Mr SCHNEIDER

Excusé : Mr LORENZO

Secrétaire de Séance : Mr SOUM Bernard

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 22 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

1) DEMANDES DE SUBVENTION POUR TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF :

L'estimation des travaux, par le cabinet de maîtrise d'œuvre, SARDA Jérôme, s'élève à 1.094.500 € HT (honoraires compris).

Cette opération serait réalisée par tranches, sur deux exercices budgétaires, 2009 et 2010.

Des financements sont sollicités pour la 1^{ère} tranche de travaux, d'un montant de 540.000 € HT auprès de :

- l'Etat : dans le cadre de la dotation globale d'équipement 2009 (D.G.E.).
- la C.A.C. : dans le cadre des contrats agglo Région et Département.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) REPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL :

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la loi du 26.01.1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour les besoins du service, Mr le Maire est autorisé à recruter du personnel pour le remplacement des agents titulaires lors des congés de maladie ou congés annuels (pour le service technique).

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297. Les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 6413, 6451, 6453 et 6454 du B.P. 2009.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) RESTAURATION EGLISE – TRANCHE N°4 :

Le lot unique de ce marché s'élevait à 91.756,77 € HT.

Suite à des travaux supplémentaires à effectuer et non prévus sur le marché initial, au niveau de la tour de l'horloge, un avenant aux travaux doit être signé.

Cet avenant s'élève à 16.781,00 € HT avec trois options, à savoir :

- option n° 1 : 484,20 € HT (enduit lissé sur façade pignon *Est*)
- option n° 3 : 972,48 € HT (remplacement du ragréage au mortier de chaux)
- option n° 4 : 1.033,28 € HT (remplacement d'un chapiteau sculpté)

soit un total de 19.270,96 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2009, et a donné un avis favorable à ces différentes prestations.

Mr le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 avec les trois options définies au marché de travaux pour les montants mentionnés ci-dessus, portant le lot unique du marché à 111.027,73 € HT.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) SUBVENTION ASSOCIATION ENFANTS DU MONDE SOLIDARITE :

../..

Par délibération en date du 8 novembre 2007, le Conseil Municipal avait pris la décision d'accorder une subvention d'un montant de 300,00 euros à l'association *Enfant du Monde Solidarité*, organisation de solidarité internationale, représentée dans l'Aude par Mr SYLVESTRE Henri.

Cette association a pour objectifs principaux de :

- promouvoir toute action d'aide en faveur de l'enfance dans les pays en voie de développement,
- d'assurer l'élévation du niveau de vie des groupes humains plus vulnérables.

Cet accord de versement de subvention pour un projet d'alimentation en eau potable d'un village du VIETNAM, était conditionné à la faisabilité du projet.

A la vue des derniers éléments d'information sur l'avancement de cette opération, Mr le Maire propose de verser cette somme, dont les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du B.P. 2009.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) EXTENSION DU PERMIETRE DE LA C.A.C. A LA COMMUNE DE MONTCLAR :

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le conseil de la C.A.C. a approuvé la candidature de la commune de MONTCLAR pour intégrer cet établissement de coopération intercommunale.

Conformément à l'article L.5211-18 du C.G.C.T., il appartient à chaque commune membre de se prononcer sur cette admission.

Le conseil émet un avis favorable à cette adhésion.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19 h 30.